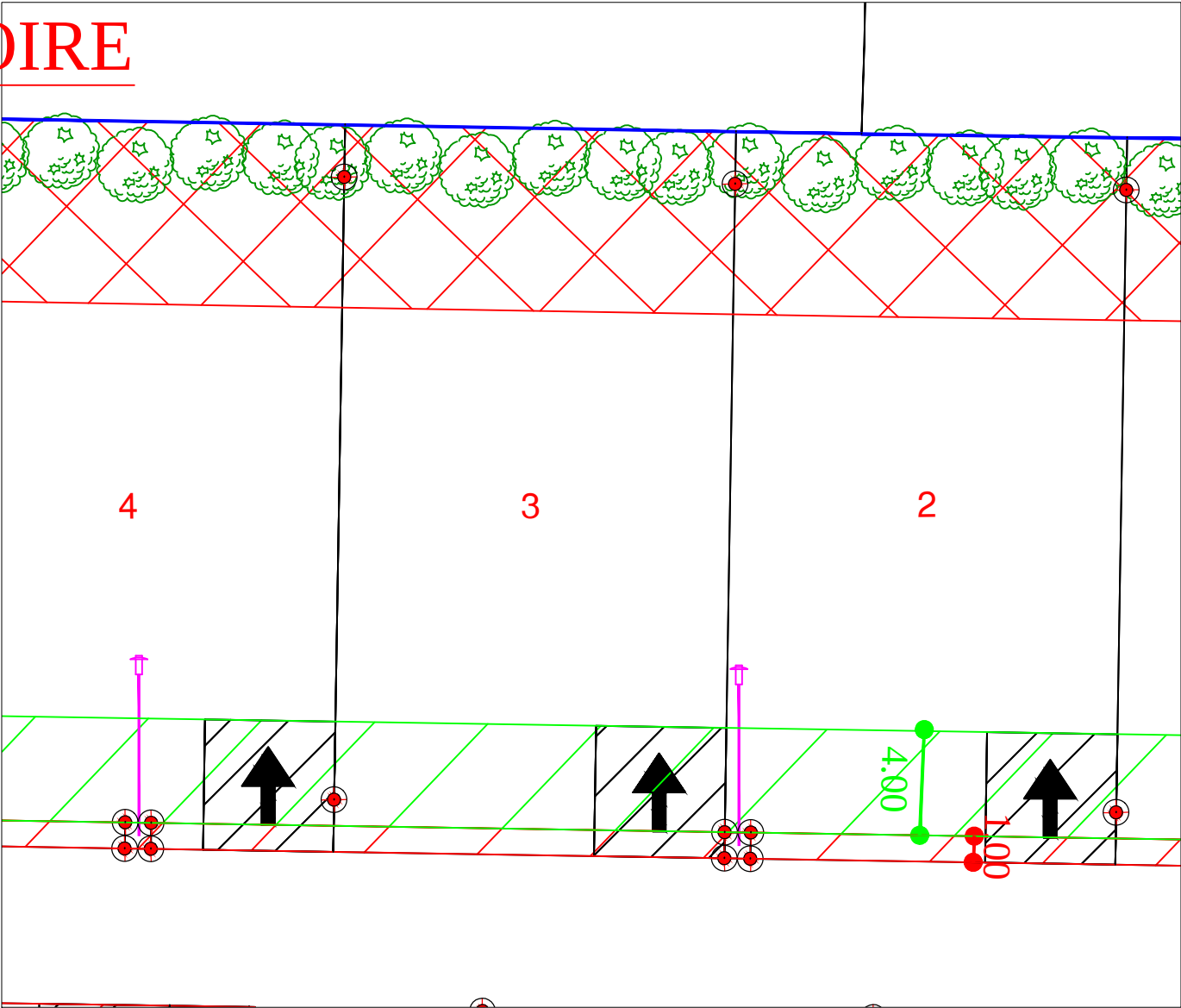


NB: Les dispositions sur le règlement graphique se rajoutent aux dispositions du règlement du PLU en vigueur.

PROVISOIRE



- Haies à la charge des acquéreurs
- Zone inconstructible sauf pour les constructions à usage d'habitation (les garages et annexes au bâtiment principal ne sont pas autorisés dans cette zone)
- Zone inconstructible sauf pour les clôtures (1m de largeur)
- Accès imposé
- Zone inconstructible pour constructions principales